

Contre l'oïdium des plantes d'ornement, du pommier, du fraisier et du groseillier

- L'alternative aux ISS
- Pénétrant, résiste au lessivage
- Epargne les acariens prédateurs et autres auxiliaires
- Pour les programmes de lutte intégrée

Teneur 26,9 % Bupirimate (250 g/l)

Formulation Emulsion concentrée (EC)

Efficacité Nimrod est un fongicide organique avec une action préventive et curative contre l'oïdium. La matière active, le bupirimate, pénètre au travers de la cuticule à l'intérieur de la feuille. Cette systémie partielle met le produit à l'abri du lessivage par les pluies, dès que le dépôt sur la feuille a séché. Elle lui confère en outre une très bonne action contre les infections primaires. Nimrod est également actif sur les souches d'oïdium ayant développé une tolérance aux fongicides systémiques usuels. Fongicide sélectif, le Nimrod ne nuit ni aux acariens prédateurs ni aux autres auxiliaires. Il convient par conséquent tout à fait à la lutte intégrée.

Emploi **Arbres et arbustes** (hors forêt), **cultures florales et plantes vertes, rosier**: 0,1 % (100 ml dans 100 l d'eau) contre l'oïdium, bien mouiller les plantes. Traiter préventivement tous les 10 à 14 jours; en cas d'attaque ou de grand danger d'infection traiter tous les 7 jours. Sur les plantes en fleurs humecter légèrement à 0,1 %; ne pas appliquer de mélange.

Pommier: 0,05 % (0,8 l/ha) contre l'oïdium à partir du stade BBCH 72 (J). Intervalles entre les traitements: 8 à 10 jours. Miscible avec les fongicides anti-tavelure ainsi qu'avec les insecticides, acaricides et engrais foliaires Maag Profi. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Délai d'attente: 3 semaines.

Fraise: 0,1 % (1 l/ha) contre l'oïdium. Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. Délai d'attente: 7 jours.

Groseilles à maquereau: 0,1 % (1 l/ha) contre l'oïdium. Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50–90 % des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. 5 traitements au maximum à 2 semaines d'intervalle. Délai d'attente: 14 jours.

À observer

Protection de l'utilisateur : Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. **En plus sur les plantes d'ornement :** Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.

Distance de sécurité : Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la **dérive**, respecter une zone tampon non traitée de **6 m** sur pommier, cultures florales, plantes vertes et rosier, et de **20 m** sur les arbres et arbustes (hors forêt) par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

Plantes ornementales: En l'absence d'expérience avec ce produit dans des conditions semblables (variétés, mélanges, conditions de croissance) il faudra s'assurer de la parfaite tolérance de la culture, spécialement en serre, en effectuant au préalable un test sur quelques plantes. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant bupirimate plus de 3 fois par parcelle et par année.

Pommier: Peut entraîner dans certaines conditions une coloration violette des feuilles sur la variété 'Idared' et la chute des feuilles sur différentes variétés. Ces effets n'ont pas d'influence sur la récolte.

Protection de la maternité et du travail de jeunesse: Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées. Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance/cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance/cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Préparation de la bouillie

Porter des gants de protection. Verser dans le réservoir la quantité d'eau requise, ajouter le Nimrod et brasser. Utiliser la bouillie aussitôt.

Miscibilité

Miscible avec les insecticides, acaricides et engrais foliaires Maag Profi recommandés simultanément dans les cultures indiquées.

Propriétés

Observer les mises en garde de l'étiquette.

Emballages

1 l, 12x 1 l

Nimrod®



Marque	® = Marque enregistrée de ADAMA Agriculture Swiss AG
---------------	--

Version	37964/0120
----------------	------------
